



## Assemblée générale

Distr. générale  
12 janvier 2009

Soixante-troisième session  
Point 89 de l'ordre du jour

### Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 2 décembre 2008

[sur la base du rapport de la Première Commission (A/63/389)]

#### 63/53. Mesures visant à renforcer l'autorité du Protocole de Genève de 1925

*L'Assemblée générale,*

*Rappelant* ses résolutions sur la question, en particulier sa résolution 61/61 du 6 décembre 2006,

*Résolue* à agir de manière à progresser réellement vers un désarmement général et complet sous un contrôle international strict et efficace,

*Rappelant* que la communauté internationale est résolue de longue date à parvenir à l'interdiction effective de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'utilisation des armes chimiques et biologiques, et qu'elle a toujours appuyé les mesures visant à renforcer l'autorité du Protocole concernant la prohibition d'emploi à la guerre de gaz asphyxiants, toxiques ou similaires et de moyens bactériologiques, signé à Genève le 17 juin 1925<sup>1</sup>, comme l'attestent de nombreuses résolutions précédentes adoptées par consensus,

*Soulignant* la nécessité d'un relâchement de la tension internationale et d'un renforcement de la confiance entre les États,

1. *Prend acte* de la note du Secrétaire général<sup>2</sup>;
2. *Demande de nouveau* à tous les États de se conformer strictement aux principes et objectifs du Protocole concernant la prohibition d'emploi à la guerre de gaz asphyxiants, toxiques ou similaires et de moyens bactériologiques<sup>1</sup>, et réaffirme qu'il est vital de donner effet à ses dispositions;
3. *Engage* les États qui maintiennent leurs réserves au Protocole de Genève de 1925 à les retirer;
4. *Prie* le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante-cinquième session, un rapport sur l'application de la présente résolution.

61<sup>e</sup> séance plénière  
2 décembre 2008

<sup>1</sup> Société des Nations, *Recueil des Traités*, vol. XCIV (1929), n° 2138.

<sup>2</sup> A/63/91.